



Formation « Permis d'exploitation » (1jour) Chambres d'Hôtes / Tables d'Hôtes



Objectifs

- Obtenir le permis d'exploitation adapté aux loueurs de chambres d'hôtes par l'acquisition des connaissances de l'environnement juridique professionnel, des responsabilités et des obligations de l'exploitant de chambres et tables d'hôtes.

Modalités pédagogique

Enseignements théoriques.

Enseignements pratiques : mises en situation, analyses de cas, jeux de rôle, visite d'une structure.

Evaluation des connaissances.



Dates et durée

Le 10 octobre 2016

Durée de : **7 heures** (1 journée)

Tarifs

Coût de : **250 €.**

Prise en charge financière de la formation/rémunération

Fond d'assurance formation (VIVEA AGEFICE, DIF (AGEFOS PME, Uniformation....), Pôle Emploi, Fongecif selon votre statut.

Inscription
Dossier à télécharger sur le
site www.afrat.com





Contenu de la formation

| | |
|---------------------------------------|---|
| Présentation du permis d'exploitation | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du cadre législatif et réglementaire. • Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons. • Les modalités liées à la licence (classification des boissons et débits de boissons). • Les conditions liées à la personne. • Les déclarations préalables à l'ouverture. • La vie et l'évolution d'une licence/ Les risques. |
| Les obligations d'exploitation | <ul style="list-style-type: none"> • Les obligations liées à l'établissement (horaires, affichage, accessibilité, sécurité, etc). • Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques (lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme). • Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public (lutte contre le bruit notamment). |
| La réglementation locale | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêtés préfectoraux et municipaux relatifs à l'installation et à l'ouverture des débits de boissons. • Arrêtés préfectoraux et municipaux relatifs à l'exploitation des débits de boissons. • Les acteurs publics ou parapublics pouvant accompagner les titulaires ou demandeurs d'une licence. |



Responsable pédagogique : Mélanie DURDUX
Information administrative : Françoise HEYRAUD

Référente H + : Mélanie DURDUX pour tout besoin spécifique de personnes en situation de handicap.

